

COMMISSION EUROPÉENNE DES STANDARDS PIGEONS - CESP

Bulletin 2016 de la CESP

Le Bulletin de la CESP est publié chaque année en avril

Le code de pays est l'IDS (Instance Déterminant le Standard), le chiffre qui suit est le numéro sur la liste EE des races (LERP).
La liste EE des races donne la traduction du nom de la race en allemand, en anglais et en français.
Il y a sur le site Internet www.entente-ee.com un tableau avec les noms allemands et les noms du pays déterminant le standard.
Pour la reconnaissance des variétés non homologuées par l'IDS, voir le Règlement de la CESP.

Informations de la CESP

Tous les règlements de la section pigeons de l'EE ou de la CESP actualisés figurent en allemand, anglais et français sur le site Internet de l'EE www.entente-ee.com,

Les comptes rendus des réunions de la CESP en 2015 à Metz et à Saint Avold et des journées de formation des juges 2015, également à Saint Avold, figurent sur le site de l'EE à la rubrique Pigeons/Archives.

Notifications des commissions des standards des pays ci-dessous

Standards nouvellement parus, complétés ou modifiés,
intégrés au standard de l'IDS = standard européen, ou avec la participation de l'IDS
*Les nouveaux dessins peuvent être obtenus auprès de Jean-Louis Frindel,
Les textes modifiés auprès des commissions des standards correspondantes.*

Commission des standards (BZA) du BDRG / Allemagne Ajouts ou modifications aux standards 2015

Pigeon de Mittelhäusen	(D / 045) Bleu barré noir
Dragon	(GB /104) Indigo écaillé
Tambour d'Arabie	(D / 514) Dun
Cravaté Chinois	(D / 609) Papilloté noir
Cravaté oriental ancien	(USA ^(D) / 726) Blondinette liseré jaune

Commission des standards de la SNC / France Ajouts ou modifications aux standards 2015

Boulant Français	(F / 307) Dessin révisé
Carneau	(F / 007) Texte révisé

Cauchois	(F / 008) Texte et dessin révisés
Cravaté Français	(F / 717) Dessin révisé
Huppé Picard	(F / 017) Texte et dessin révisés
Sottobanca Français	(F / 020) Dessin révisé
Mulhousien	(F / 010) Ajout des variétés suivantes : Tigré et papilloté en noir et bleu barré ; sans barres en bleu, argenté, rouge cendré, jaune cendré.

**Commission des standards du NBS / Pays-Bas
Ajouts ou modifications aux standards 2015**

Dans les races ci-dessous, les variétés suivantes sont reconnues

Boulant Brunner	(D / 330) Brun barré
Ringslager du Rhin	(D / 1103) Argenté barré, argenté écaillé

Ajouts ou modifications aux standards

Capucin Hollandais	(NL / 603) Texte révisé
--------------------	-------------------------

**Commission des standards RÖK / Autriche
Ajouts ou modifications aux standards 2015**

Dans les races ci-dessous, les variétés suivantes sont reconnues

Boulant pie	(D / 305) Jaune cendré barré.
Culbutant de Vienne	(A / 835) Grison bleu

Il n'y a pas d'autres communications.

Hans Schipper
Secrétaire de la CESP